



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Caisses de retraites complémentaires du privé

Question écrite n° 43363

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail, sur les craintes que suscite l'éventuelle intégration des caisses de retraite complémentaires du privé dans une caisse nationale de retraite dite « universelle ». En effet, alors qu'une telle mesure aurait pour objectif de mettre en place un pilote unifié du système de retraite, force est de constater que les caisses de retraites complémentaires du privé ont, pour l'essentiel, constitué un certain nombre de réserves, contrastant fortement avec le déficit du système de retraites français, qui s'élevait à 13 milliards d'euros en 2020. Dans ce contexte, les réserves accumulées par les actifs et retraités du privé ne peuvent constituer un appoint utilisé par le Gouvernement pour équilibrer les comptes publics : cette mesure ne serait pas juste et, de surcroît, ne réglerait pas le problème fondamental du système de retraite. Aussi, en vue d'une éventuelle future réforme des retraites, il lui demande de bien vouloir lui préciser les grandes orientations du Gouvernement concernant les caisses de retraites complémentaires du privé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43363

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : [Retraites et santé au travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9090

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)